

MILIEUX, POPULATION ET TERRITOIRES D'AUJOURD'HUI À HIER
Gouverner, administrer, organiser le territoire

De la cité des Turons au diocèse de Tours

Christèle. Hervé

Université de Tours, UMR 7324 CITERES-LAT
2007

Les Turons étaient installés sur un territoire inscrit entre celui des Pictons au sud et au sud-ouest, des Andécaves à l'ouest, des Cénomans au nord, et des Carnutes et des Bituriges *Cubi* à l'est. Nous nous proposons d'étudier leur frontière avec ces peuples voisins, de la période gauloise au 14^e s.

Bien que l'étymologie reste très incertaine, les toponymes issus du terme *equoranda* ou *icoranda* paraissent marquer une limite territoriale. Ils ont ainsi pu désigner des localités ou des rivières situées à la frontière d'une cité (DELAMARRE 2001 : 138).

Dans notre cas, les toponymes dérivés d'*equoranda* semblent effectivement être en relation avec les limites de civitates. En effet, les "Ingrande(s)" ou "*Ingranda*" répertoriés se situent sur les frontières supposées des cités concernées (carte 1).

Pour la période gallo-romaine, il existe peu de données sur les limites de *civitates* dans les textes antiques. L'unique mention concernant le territoire de la cité des Turons se trouve chez César. En effet, en 51, César met son armée en quartier d'hiver et établit deux légions, soit le cinquième de ses troupes, chez les Turons "à la frontière des Carnutes" (*De Bello Gallico*, VIII, 46), sans plus de précision.

La présence de monuments religieux ou de spectacle semble fréquente à proximité des frontières. Ces sites limitrophes sont interprétés comme des lieux de réunion entre peuples voisins. Dans le territoire turon, de grands ensembles culturels sont localisés en limite de *civitas* (carte 2) : c'est le cas d'Yzeures-sur-Creuse (37), à proximité des Pictons, ou encore de Clion (36), où un théâtre et une aire culturelle composée de deux *fana* ont été mis au jour.

Au 4^e s., Sulpice Sévère localise le site de Clion à la limite entre les territoires turon et biturige (*Dialogues*, II, 8). Deux siècles plus tard, Fortunat situe lui aussi Clion aux confins des deux cités (*Vita sancti Martini*, livre III). Les données relevées dans l'œuvre de Grégoire de Tours nous permettent de tenter une reconstitution du diocèse de Tours, du 4^e au 6^e s. (carte 3). Le texte le plus important est celui de l'*Historia Francorum* (livre X, chapitre 31) qui présente la liste des églises édifiées dans le diocèse, de saint Martin à Eufroisius. Il faut noter le caractère exceptionnel de ce type de source.

Contrairement à d'autres, la cité des Turons n'a pas été subdivisée et elle correspond à un seul diocèse au Moyen Âge (carte 4). L'étendue de celui-ci peut être reconstituée grâce aux pouillés qui donnent, à partir du 14^e s., la liste des églises par diocèse. Ses contours paraissent assez proches de ceux de la cité des Turons (HERVÉ, RIQUIER, TROUBADY 2012).

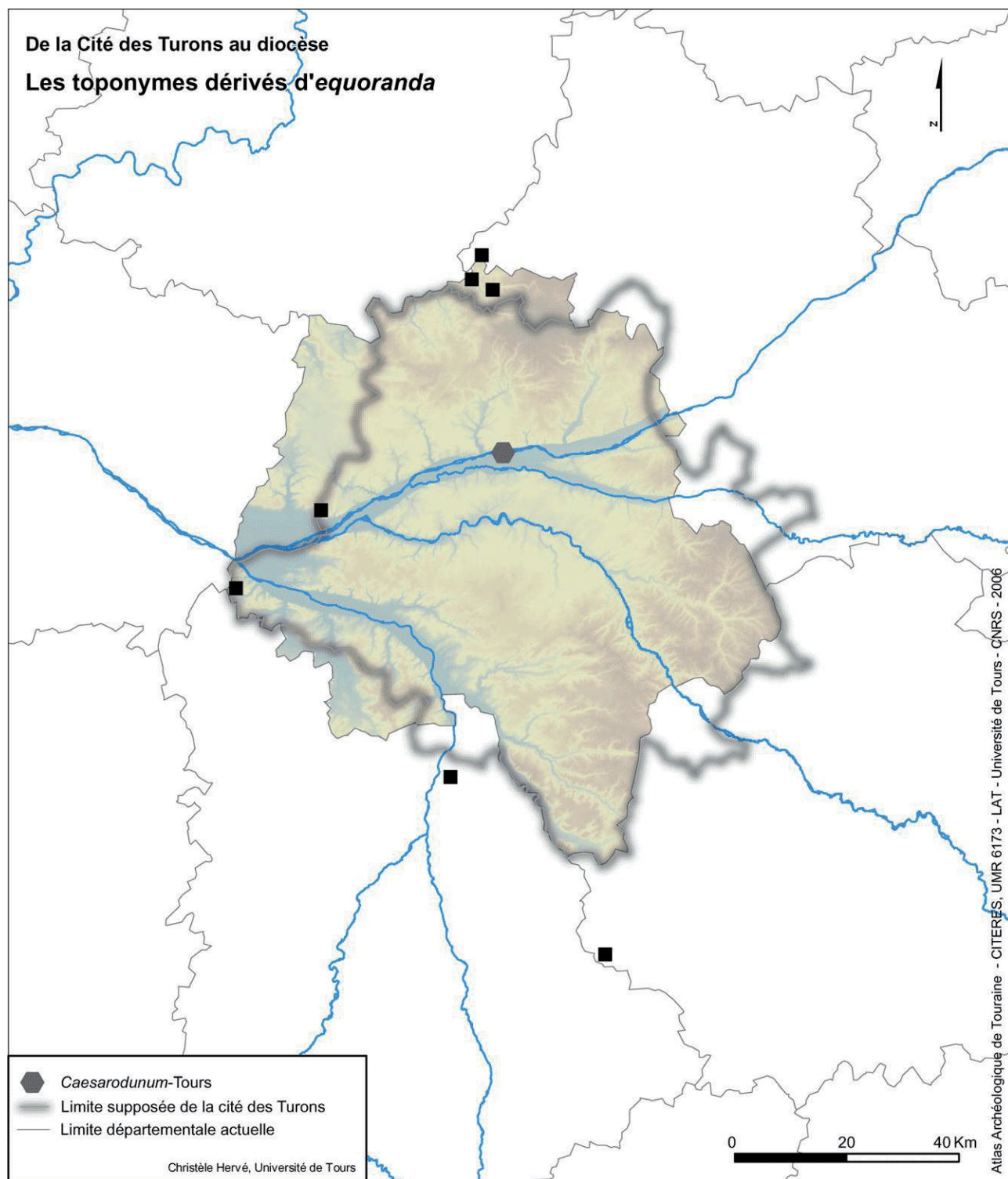
Bibliographie

DELAMARRE 2001

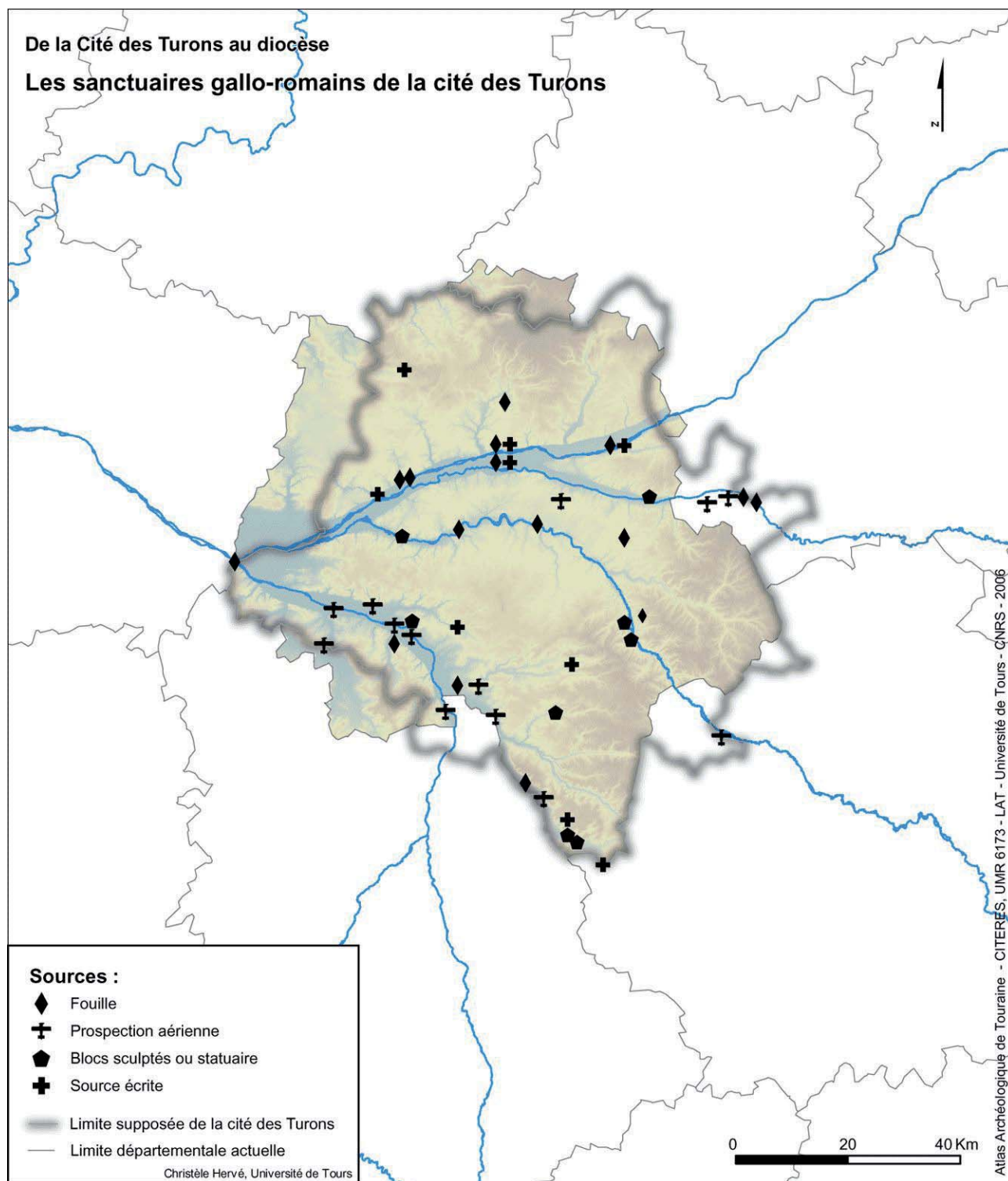
Delamarre X. - *Dictionnaire de la langue gauloise*, Errance, Paris.

HERVÉ, RIQUIER, TROUBADY 2012

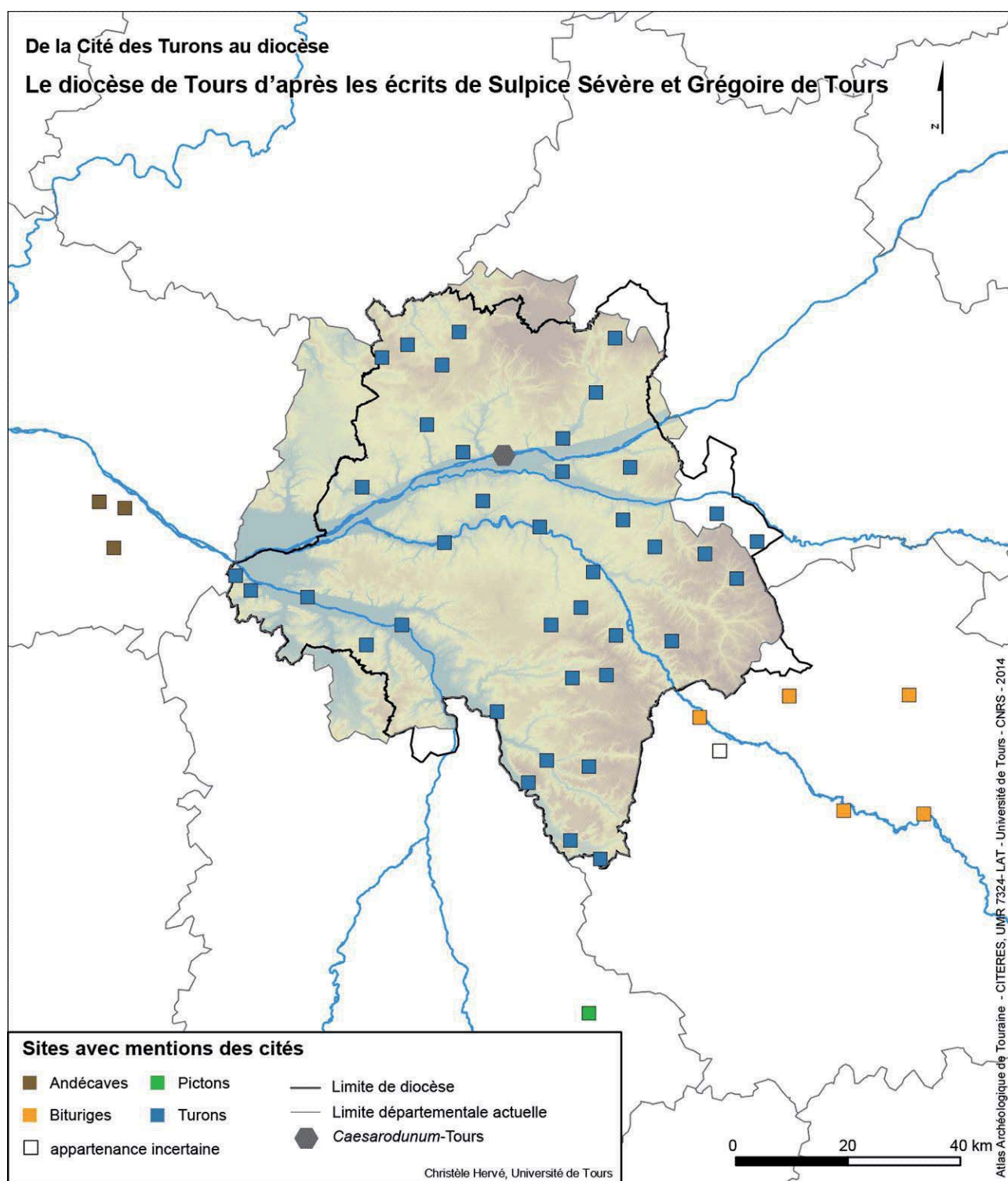
Hervé C., Riquier S., Troubaday M. - Les limites orientales de la *civitas turonorum*, in : Ferdière A., Cribellier C. (dir.) - *Agglomérations secondaires antiques en région Centre (vol.2)*, Supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*, 42, FERACF, Tours : 59-84.



Carte 1. Les toponymes *equoranda* (ou *icoranda*), qui auraient eu le sens de " limite d'eau " dans la langue gauloise, sont censés marquer une frontière, et ont pu désigner des localités ou des rivières situées en limite territoriale d'une cité (DELAMARRE 2001 : 138). La répartition géographique des toponymes dérivés d'*equoranda* (Ingrande(s) en français) montre qu'ils semblent effectivement être en relation avec les limites territoriales des cités.

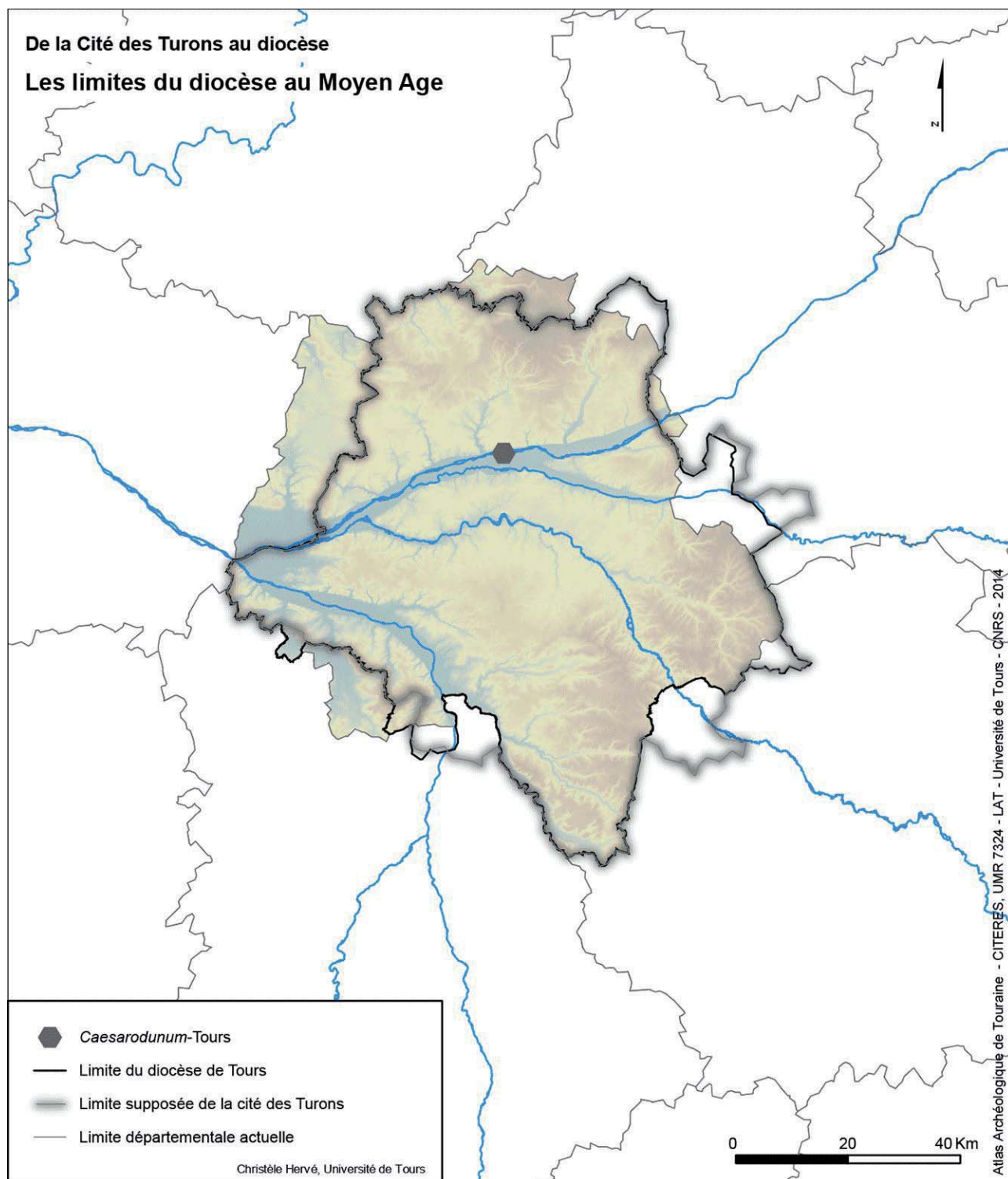


Carte 2. La répartition géographique des sanctuaires sur le territoire turon nous indique qu'ils ne sont pas exclusivement en relation avec les frontières. Cependant de grands ensembles cultuels sont localisés en limite de *civitas* : c'est le cas d'Yzeures-sur-Creuse (37), par exemple, à proximité des Pictons, ou encore de Clion-sur-Indre (36), où un théâtre et une aire cultuelle composée de deux *fana* ont été mis au jour. Dans ces cas, nous pouvons envisager qu'il s'agit de sites-frontières, destinés à réunir périodiquement des populations voisines.



Carte 3. Sulpice Sévère, au 4^e s., puis Fortunat deux siècles plus tard, mentionnent le site de Clion-sur-Indre comme localisé aux confins des territoires turon et biturige.

Grégoire de Tours, quant à lui, nous donne des informations précieuses concernant le diocèse de Tours, du 4^e au 6^e s. Une trentaine de lieux sont mentionnés dans ses textes comme appartenant au diocèse tourangeau. D'autres localités, moins nombreuses, sont désignées comme relevant des cités voisines andécave, pictonne et biturige.



Carte 4. L'étendue du diocèse au 14^e s. peut être reconstituée grâce aux listes d'églises établies à cette époque dans un but fiscal, et désignées par le terme de pouillé. Les limites du diocèse à la fin du Moyen Âge sont à peu près les mêmes que celles de la cité antique. Par rapport au diocèse de Tours, qui comprenait, en 1789, 307 paroisses le département d'Indre-et-Loire a perdu 18 paroisses à l'est, mais il en a gagné 50 sur les diocèses voisins.